

Association Swissdec
Rapport annuel
2022



Organisation	3
Comité	3
Centre opérationnel	5
Standardisation	7
Organigramme	8
Protection des données	9
Marketing	10
Présentation des comptes	12
Compte de résultats au 31 décembre 2022	13
Bilan au 31 décembre 2022	14
Produits liés à l'exploitation et aux projets	16
Charges liées à l'exploitation et aux projets	17
Rapport de l'organe de révision	18
Standardisation	19
Organes	19
Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	21
Norme suisse en matière de prestations (KLE)	22
Authentification d'entreprises Swissdec (SUA)	23
Sections	24
Groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation	28
Certification et conseil	30
Transmission	31
Projets	32
Portefeuille de projets du centre opérationnel	32
Étude relative au répartiteur 2020 / Partenariat stratégique	33
Remplacement de www.swissdec.ch	34
Mise à niveau du répartiteur	35
Stratégie Swissdec	36
Optimisation des prestations informatiques	37
Portefeuille de projets de standardisation	38
ELM Next	39
KLE Next	40
Norme en matière de profil / SEP	41
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	42

Glossaire

ELM 5.0	Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire
KLE 1.0	Version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations
SUA	Authentification d'entreprises Swissdec

Avant-propos du président



«Ensemble pour la numérisation et la progression de Swissdec»

Pour Swissdec, l'année 2022 a été placée sous le signe du progrès: nous avons longuement planché sur la question d'un partenariat stratégique ainsi que sur une façon de garantir la viabilité future de notre infrastructure et de l'améliorer encore de façon à pouvoir également adapter plus rapidement nos normes. La réforme AVS 21 a par ailleurs montré à quel point celles-ci sont dépendantes de la législation. En allant tous et toutes dans la même direction, nous pouvons répondre aux besoins de nos partenaires et continuer de fournir une précieuse contribution au succès de la place économique helvétique.

Signe que la pandémie est derrière nous, le Forum Swissdec ainsi que l'assemblée de l'Association et les réunions des organes ont pu se tenir de nouveau en présentiel en 2022. Même si les échanges numériques sont appréciés de tous et toutes (notamment parce qu'ils permettent de gagner énormément de temps et favorisent la spontanéité), les discussions de vive voix restent très importantes pour un écosystème aussi complexe que celui de Swissdec. Elles permettent d'élaborer et de transmettre de façon vivante des idées, d'encourager la discussion et de préparer l'avenir. Tout comme une planification minutieuse, ce dialogue constitue le fondement de l'Association Swissdec.

Nous avons posé deux jalons importants en novembre 2022: la publication de nouvelles directives pour la norme suisse en matière de salaire a permis de construire une base solide pour ELM 5.0 et de se focaliser de plus en plus sur ELM Next. Nous avons par ailleurs attribué pour la première fois le label «Swissdec certified Plus», qui constitue la preuve d'une certification à la fois selon ELM 5.0 et selon KLE 1.0. Ces activités battent leur plein et nous permettent de tirer des enseignements que nous intégrons continuellement à l'infrastructure de test. L'objectif est d'optimiser et d'accélérer en permanence l'ensemble du processus. Nous nous réjouissons de tous les autres succès à venir dans le cadre de la certification. J'en profite d'ailleurs pour vous inviter à suivre notre actualité sur notre site Internet.

En 2022, nous avons également pu lancer le projet «Mise à niveau du répartiteur», qui consiste à examiner sous toutes ses coutures notre technologie d'interface actuelle. Il y a également des nouveautés concernant la validité d'ELM 4.0, notre site Internet et la nouvelle norme «e-profil». Les plus curieux peuvent d'ores et déjà consulter le chapitre «Projets» à la page 32.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avançons ensemble et poursuivons le dialogue afin de bâtir un avenir sous le signe de la réussite. Les pages suivantes vous donneront un aperçu de l'année 2022, qui a été aussi prometteuse que riche en événements.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes évoluant dans l'écosystème Swissdec qui y ont contribué.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Felix Weber', written in a cursive style.

Felix Weber
Président de l'Association Swissdec

Organisation

Comité

Chacun des cinq membres et organismes responsables de l'Association, à savoir la Confédération (représentée par l'Office fédéral de la statistique OFS), la Conférence suisse des impôts CSI, l'association eAVS/AI, l'Association Suisse d'Assurances ASA et la Suva, nomme un représentant au comité. La composition du comité n'a pas changé depuis l'assemblée 2018 de l'Association.

Composition du comité

- Felix Weber, président de l'Association Swissdec (Suva)
- Claudio Fischer, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- Patrick Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- Christian Zeuggin, association eAVS/AI, questions spécifiques
- Livio Lugano, Confédération (représentée par l'OFS), questions spécifiques

Séances ordinaires du comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 28 juin 2022, le 21 septembre 2022, le 13 décembre 2022 et le 14 mars 2023.

Les sujets suivants ont été traités:

- Comité de pilotage des projets «Examen d'un partenariat stratégique», «Mise à niveau du répartiteur» et «Site Internet Swissdec»; état des projets, décisions, directives du comité et réception d'objets à livrer
- Informations concernant les modalités de révision (vaste révision vs révision restreinte)
- Renouvellement du pare-feu de niveau 7 du répartiteur; questions concernant les licences et alternatives
- Décision concernant le partenariat avec la Poste
- Demande de réalisation d'un audit du prestataire informatique de l'Association, analyse des résultats et définition de mesures
- Discussion de scénarios concernant les options de sourcing stratégiques pour les prestations informatiques
- Finances: évolution financière de l'Association Swissdec, contrôle de gestion sur la base des rapports trimestriels, et conseil relatif aux prévisions 2023 ainsi qu'au budget 2024
- Examen des portefeuilles de projets du team Standardisation et du centre opérationnel (y c. budgets correspondants)

- Discussion et validation de la demande de projet «Mise à niveau du répartiteur» (phase I)
- Discussion et validation des demandes de projet «ELM Next» et «KLE Next»
- Discussion et validation de la demande de projet «Norme suisse en matière de profil (e-profil)»
- Informations de la commission de standardisation, de la commission consultative de standardisation et des sections, du groupe d'intérêt Concepteurs ERP et des groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires
- État et évolution de la version 5.0 d'ELM
- État et évolution de la version 1.0 de KLE, y compris la version 1.0 de l'authentification d'entreprises Swissdec (SUA)
- Ajout à la norme ELM d'une fonctionnalité permettant d'obtenir des statistiques sur l'égalité entre femmes et hommes (Logib), à la demande du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
- Transmission: exploitation du répartiteur (Swisscom) ainsi que sécurité et disponibilité du répartiteur (y c. les mises à jour prévues)
- Protection des données: état des objectifs 2022, nouveaux objectifs pour 2023, mesures et incidents, audits internes, audit de maintien par la SQS et adoption du rapport sur la protection des données
- Adoption de la déclaration de confidentialité
- Formation du comité à la nouvelle loi sur la protection des données (LPD) par Maria Winkler
- État et révision des risques pour l'Association
- Marketing/communication: bilan du Forum Swissdec 2022 et perspectives pour 2023
- Élections au comité de patronage et au comité consultatif

En plus de ses séances ordinaires, le comité s'est réuni environ une fois par mois pour accompagner étroitement le partenariat stratégique ainsi que le projet «Mise à niveau du répartiteur» sous un angle stratégique.

Comité de patronage

Le comité de patronage est dirigé par le conseiller fédéral Alain Berset, dont M. Georges-Simon Ulrich représente les intérêts auprès de l'organe.

Le comité de patronage compte les membres suivants:

Président

- Alain Berset, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur DFI

Membres

- Stefan Brupbacher, directeur de Swissmem (association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux)
- Markus Jordi, responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
- Ruedi Noser, conseiller aux États (PLR)
- Klementina Pejic, CPO de Swisscom
- Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers (usam)
- Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne
- Georges-Simon Ulrich, directeur de l'OFS, délégué du conseiller fédéral Alain Berset
- Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Départ au 31 décembre 2022

- Urs Schächli, CEO de Swisscom

Entrée en fonction au 31 décembre 2022

- Klementina Pejic, CPO de Swisscom

L'actuelle composition du comité de patronage et du comité consultatif peut être consultée dans le [registre des membres](#)¹ publié sur le site Internet de Swissdec www.swissdec.ch.

Stratégie Swissdec et partenariat stratégique avec la Poste

La mise en œuvre de la stratégie Swissdec 2020-2022, adoptée en janvier 2019, s'est poursuivie. Le comité a reporté le projet «Répartiteur 2020», initialement prévu, au profit de l'examen d'un partenariat stratégique.

En décembre 2020, le comité a signé une lettre d'intention avec Poste CH Communication SA concernant l'examen d'un partenariat stratégique, et confié au centre opérationnel la tâche d'examiner de manière approfondie un éventuel partenariat.

Au cours des négociations, les deux parties sont parvenues à la conclusion que les objectifs fixés ne pouvaient être atteints ni sur le plan de l'organisation ni sur celui de la structure, et ont par conséquent décidé de mettre un terme aux discussions.

Elles se sont toutefois remerciées mutuellement pour leur collaboration ouverte et constructive et se réjouissent d'élaborer et d'examiner ensemble de futures idées.

Sur la base des résultats de l'audit du prestataire informatique ainsi que des enseignements tirés des négociations avec la Poste, le comité a adapté le contenu des projets de mise en œuvre de la stratégie et redéfini leur priorité.

Le projet de vaste révision de la stratégie est prévu pour l'année 2024. L'initialisation du projet stratégique débutera mi-2023 et tiendra compte des résultats des projets qui le précéderont. Le portefeuille actuel de projets stratégiques du centre opérationnel est détaillé à la page 32.

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Centre opérationnel

La Suva gère le centre opérationnel sur mandat de l'Association. Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement le comité et l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif.

Sept personnes assument à temps partiel la responsabilité de sous-domaines au sein du centre opérationnel. Leur identité est indiquée dans le [registre des membres](#)¹ publié sur notre site Internet www.swissdec.ch sous «Portrait Swissdec» > «Organisation».

Le centre opérationnel a bénéficié du soutien d'autres collaborateurs et collaboratrices des entreprises suivantes: IT & Law Consulting Sàrl, itServe AG, Plan.Net Suisse, INTERSERV AG, Interpreters.ch, Trollhauser GmbH, camptocamp SA, Löwenfels Partner AG, alloo GmbH, BSC Young Boys AG et Arte Konferenzzentrum AG. La Suva met par ailleurs à la disposition du service spécialisé Certification et conseil treize réviseurs et réviseuses chevronnés qui, en tant qu'experts Swissdec, sont chargés de conseiller les entreprises, de fournir une assistance et de réaliser des certifications auprès des concepteurs ERP. itServe AG assume les tâches informatiques liées aux activités de certification et d'assistance: elle fournit pour cela trois experts et expertes.

Au cours de la période sous revue, le directeur et le secrétariat de l'Association se sont penchés sur les thèmes indiqués ci-dessous. Les activités du service spécialisé Certification et conseil sont précisées au chapitre «Certification et conseil» (page 30), et celles de l'unité organisationnelle Transmission à la page 31.

• Comité et assemblée de l'Association

- Organiser les séances du comité ainsi que du comité de pilotage du projet et exécuter les mandats du comité; convocations, présentations et procès-verbaux
- Organiser l'assemblée de l'Association du 27 avril 2022, qui a eu lieu de nouveau normalement au Seminar- und Kongresshotel Arte d'Olten, et fournir une assistance lors de celle-ci; organiser et préparer l'assemblée de l'Association du 26 avril 2023

• Soutien du team Standardisation

- Organiser les séances de la commission et de la commission consultative de standardisation, du comité de pilotage des projets, des groupes de consultation et du groupe d'intérêt Concepteurs ERP, et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci, notamment en rédigeant les procès-verbaux (au besoin)
- Soutenir (au besoin) la réalisation de réunions des sections AVS/CAF, Assurances, Impôts, Statistique, LPP et Prestations
- Organiser des ateliers et fournir une assistance administrative dans le cadre de la publication de documents de standardisation sur le site Internet

• Soutien du service spécialisé Certification et conseil

- Établir, prolonger, résilier et gérer les conventions avec les concepteurs ERP
- Participer aux réunions des coaches et leur fournir un soutien administratif (de même qu'aux experts et expertes)
- Établir les certificats spécialisés et techniques en cas de réussite d'une certification
- Trier les demandes d'assistance envoyées par e-mail à Swissdec

• Protection des données et audits (internes)

- Préparer et soutenir la réalisation de l'audit interne et atteindre les objectifs en matière de protection des données fixés par le comité, mettre en œuvre les mesures requises et appliquer les recommandations formulées lors de l'audit
- Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de maintien SQS du 15 juin 2022 en lien avec les labels de qualité GoodPriv@cy® et OCPD
- Assurer la continuation du système de gestion de la protection des données (SGPD), gérer les documents importants pour les affaires et actualiser le manuel SGPD

• Collaboration à des projets

- Projet de refonte du site Internet de Swissdec: participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la migration du contenu, concevoir un outil de CRM
- Projet d'examen du partenariat stratégique; préparer et mener des ateliers, préparer la communication
- Préparer, mettre en place un comité de pilotage du projet ainsi qu'une information du comité, et en assurer le suivi

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

- Projet de passage de SharePoint à MS Teams: planification et préparation au 1^{er} trimestre 2023
- **Représentation de Swissdec**
 - Personnel de Swissdec: participer à des ateliers et à des manifestations, parfois en tant qu'intervenant (p. ex. au cours de diplôme de réviseur ou réviseuse AVS/Suva ainsi qu'à l'événement Abacus destiné aux partenaires)
 - Thomas Bächler: représenter Swissdec au sein du comité d'architecture d'Administration numérique suisse, aux board meetings ainsi qu'à divers ateliers
- **Comptabilité**
 - Tenue de la comptabilité: réaliser les contrôles de gestion trimestriels, établir les comptes annuels et exécuter le processus budgétaire, et soutenir l'organe de révision KPMG
 - Gérer le processus d'encaissement, notamment la facturation des cotisations des membres, des contributions aux prestations et des cotisations des concepteurs ERP
 - Vérifier les factures des fournisseurs
- **Risques pour l'Association**
 - Réexaminer les risques pour l'Association et les soumettre à une vaste révision par la commission consultative de standardisation
 - Transmettre la liste des risques au comité en vue de son adoption par celui-ci
- **Communication**
 - Planifier, préparer et organiser le Forum Swissdec du 18 mai 2022 au Stade de Suisse, à Berne Wankdorf, pour les concepteurs ERP et les destinataires de données
 - Préparer le Forum Swissdec du 16 mai 2023
 - Mettre à jour le contenu du site Internet de Swissdec en trois langues
 - Coordonner la rédaction du présent rapport annuel (y c. les différentes parties ainsi que leurs traduction et publication)
 - Rédiger, traduire et mettre à jour différents supports marketing

- **Autres tâches administratives**

- Organiser et mener des séances de concertation et de prise de décisions en interne
- Gérer les documents et publications tels que les directives, les statuts et le règlement d'organisation (y compris initier les traductions)
- Gérer les processus et harmoniser les interfaces
- Mettre à jour la liste des membres et celle des clients de l'Association

La période sous revue a été marquée par un cas de maladie de longue durée ainsi que par une absence de 18 semaines liée à la fréquentation de l'école de recrues. Des efforts hors du commun ont toutefois permis au centre opérationnel de mener à bien ses tâches. Merci à l'ensemble du team pour son engagement exceptionnel!

Standardisation

Objectifs généraux

L'année 2022 a été marquée par les travaux en lien avec ELM 5.0 ainsi que par des défis de taille. Par exemple, quelques outils et applications de l'infrastructure de certification arrivent à la fin de leur cycle de vie.

Nous sommes très reconnaissants à l'égard des concepteurs ERP, et plus particulièrement du groupe d'intérêt qui les rassemble. En effet, leur expérience s'avère précieuse lors de projets pilotes et permet d'accélérer ces derniers.

Rétrospective

Un nouveau team a pris en charge les activités de standardisation, et les responsabilités des domaines ont été réorganisées afin de tenir compte de la très grande diversité des thèmes. La désignation de nouveaux responsables spécialisés pour ELM et KLE a permis de clarifier les responsabilités et les processus, de réduire les redondances et de développer plus rapidement les normes, ce qui nous aidera à répondre aux nouvelles exigences vis-à-vis de celles-ci.

E-Government Suisse / Administration numérique suisse

Le 1^{er} janvier 2022, le projet E-Government Suisse a été intégré à la nouvelle organisation de collaboration «Administration numérique suisse» (ANS), qui vise à accélérer la transformation numérique de l'administration suisse et à renforcer la collaboration.

L'Association Swissdec est en charge du domaine «échange de données» entre les entreprises et les autorités et assurances. Thomas Bächler, directeur de Swissdec, occupe une place centrale au sein du comité d'architecture d'ANS.

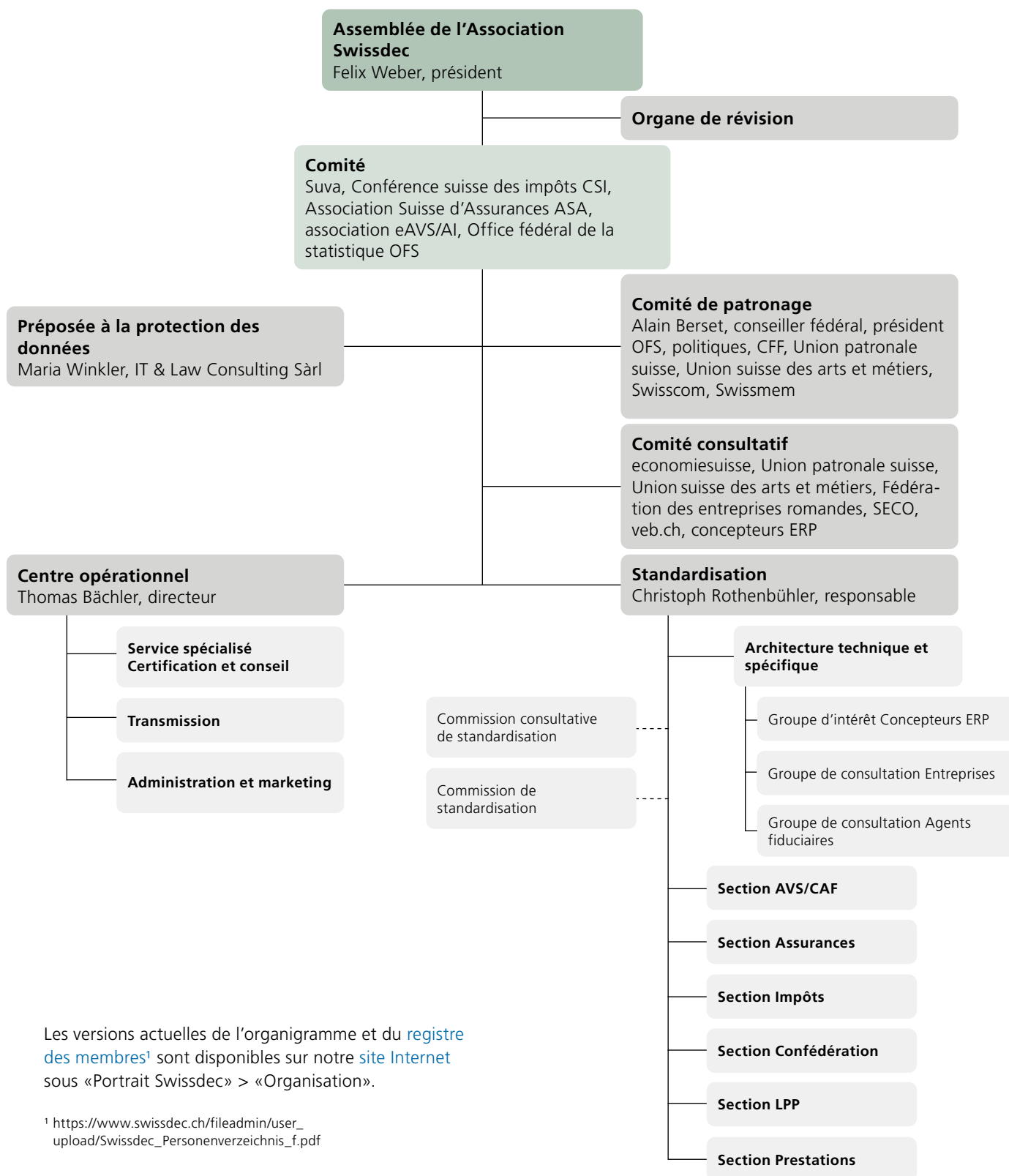
Dans le cadre du projet «Mise à niveau du répartiteur», nous vérifions et testons également la disponibilité du système et la possibilité de l'utiliser avec les normes eCH. Nous avons déjà pu démontrer que le répartiteur Swissdec était techniquement compatible avec celles-ci, ce qui nous a fortement réjouis.

Perspectives pour 2023 et 2024

Au cours des deux prochaines années, l'accent sera mis sur la finalisation des certifications de concepteurs ERP selon ELM 5.0 ainsi que sur son déploiement dans les entreprises afin que la clientèle puisse notamment envoyer les données relatives à l'impôt à la source et celles demandées par l'OFS conformément aux dispositions légales.

Si nos ressources l'autorisent, nous lancerons les activités en lien avec la nouvelle norme «e-profil». Ensuite, nous discuterons de la faisabilité de différentes exigences et idées et les intégrerons, le cas échéant, à la planification. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet au chapitre «ELM Next», à la page 39.

Organigramme



Les versions actuelles de l'organigramme et du [registre des membres](#)¹ sont disponibles sur notre [site Internet](#) sous «Portrait Swissdec» > «Organisation».

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Protection des données

Généralités

La collaboration entre la préposée à la protection des données, le centre opérationnel et les différents représentants et représentantes des organes de l'Association Swissdec s'est une fois encore parfaitement déroulée l'année dernière. En cas de question relevant du droit de la protection des données, le centre opérationnel et la préposée à la protection des données sont sollicités régulièrement et à un stade précoce. En matière de protection et de sécurité des données, il ne s'est produit aucun incident à considérer comme une infraction à la LPD par l'Association Swissdec. En outre, aucune demande de renseignements, de suppression ni de rectification n'a été enregistrée.

Accomplissements: rétrospective 2022

Le 31 août 2022, le Conseil fédéral a dévoilé les versions définitives des deux ordonnances (**ordonnance sur la protection des données OPDo et ordonnance sur les certifications en matière de protection des données OCPD**) et indiqué que, tout comme la **loi révisée sur la protection des données (nLPD)**, elles entreraient en vigueur le 1^{er} septembre 2023. À compter de la publication du communiqué de presse, l'Association Swissdec disposait donc d'un an tout juste pour se conformer à la nouvelle loi et à l'OPDo.

La préposée à la protection des données s'est penchée sur les répercussions de la nouvelle OPDo sur l'Association Swissdec. Cette analyse ainsi que ses résultats ont été présentés à la commission de standardisation le 25 octobre 2022 et discutés avec les membres de la commission.

Il en ressort que l'Association Swissdec doit surtout prendre des mesures en lien avec la consignation du respect des exigences minimales en matière de sécurité des données, la satisfaction des obligations de journalisation ainsi que l'élaboration de règlements relatifs au traitement. Ces dispositions doivent être mises en œuvre d'ici au 1^{er} septembre 2023.

La révision de l'ordonnance sur les certifications en matière de protection des données (OCPD) a elle aussi des conséquences pour l'Association Swissdec, qui est certifiée selon cette réglementation. Étant donné que l'OCPD se base sur la norme ISO 27001 et que celle-ci a également été révisée, il en résultera là aussi des changements pour l'Association Swissdec, qui sont actuellement analysés par le Service d'accréditation suisse et par la SQS. L'Asso-

ciation Swissdec communiquera ultérieurement des informations au sujet de ces modifications.

Les objectifs en matière de protection et de sécurité des données fixés pour 2022 selon la décision du comité étaient les suivants:

- Planification et réalisation d'un audit interne
- Garantie de la conformité du nouveau site Internet (et du nouvel intranet, le cas échéant) aux dispositions de protection des données
- Contrôle de la conformité des analyses anonymisées réalisées sur le répartiteur aux dispositions de protection des données
- Étude des conséquences de la révision de l'OPDo sur les processus de traitement de données de l'Association Swissdec

Un examen des risques pour l'Association a engendré neuf modifications des risques existants. Toutefois, les risques en matière de protection et de sécurité des données sont restés pour ainsi dire inchangés entre 2021 et 2022. Aucune adaptation des valeurs de risque n'a eu lieu.

La préposée à la protection des données a été impliquée dans certains projets afin de répondre à des questions concrètes. Elle a en outre contrôlé par exemple des traitements de données sur le site Internet et recommandé des améliorations qui ont ensuite été mises en œuvre.

L'audit de maintien SQS a eu lieu le 15 juin 2022. Ses résultats sont satisfaisants, seul un écart mineur ayant été identifié concernant la planification des audits internes qui, d'après les personnes en charge de l'audit, pourrait encore être améliorée. Cet aspect sera donc examiné en 2023 sur la base des constatations réalisées.

Perspectives: objectifs pour 2023

Les objectifs de protection des données suivants pour l'année 2023 visent à satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur la protection des données (OPDo) révisée. Ils ont été approuvés à l'unanimité lors de la séance du comité du 13 décembre 2022.

- Réalisation d'une analyse des besoins de protection incluant un contrôle et une adaptation des mesures techniques et organisationnelles (art. 1 à 3 OPDo)
- Examen des obligations de journalisation énumérées à l'art. 4 OPDo et respect de celles-ci
- Examen et mise en œuvre éventuelle d'un règlement de traitement conformément à l'art. 6 OPDo

Marketing

Rétrospective sur le Forum Swissdec 2022

Après deux éditions virtuelles, le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires de données a été organisé sous forme physique le 18 mai 2022. Quelque 240 participants et participantes de toutes les régions y ont assisté.

Cette année, la devise du Forum Swissdec était «Ensemble au sein de l'écosystème». Les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour:

- Écosystème Swissdec et écosystème d'affaires
- Norme suisse en matière de salaire (ELM)
- Norme suisse en matière de prestations (KLE)
- Statistiques en matière de transmission

Perspectives concernant le Forum Swissdec 2023

Le prochain Forum Swissdec se tiendra de nouveau au Stade de Suisse, à Berne Wankdorf, le 16 mai 2023. Outre des informations et des perspectives en lien avec les normes ELM et KLE, les participants et participantes se feront une idée du projet «Mise à niveau du répartiteur» et des nouvelles normes à l'étude. L'après-midi sera consacré à des discussions ainsi qu'au réseautage dans un cadre détendu selon le concept du World Café.

Cette manifestation s'adresse aux concepteurs ERP, aux destinataires de données ainsi qu'à d'autres membres de l'écosystème Swissdec.

Objectifs de mars 2022 à mars 2023

En 2022, Swissdec a encore accru sa notoriété et son taux d'utilisation. Plusieurs mesures de marketing ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'améliorer sa diffusion.

En 2022, le centre opérationnel Swissdec a évalué de nouveaux prestataires pour son site Internet et l'introduction d'un outil de CRM.

Mesures 2022

- Remaniement et mise à jour du site Internet de Swissdec
- Publication d'actualités sur le site Internet
- Actualisation de vidéos Swissdec
- Publication de divers articles sur la plateforme «Administration numérique suisse»

- Mise à jour et publication de la liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec
- Envoi de newsletters

Mesures 2023

Les mesures suivantes s'appuient sur le concept de communication élaboré.

- Lancement du nouveau site Internet de Swissdec
- Élargissement de l'envoi de newsletters
- Examen de nouvelles vidéos Swissdec
- Renforcement de la communication concernant les nouveautés et les activités via différents canaux

Concepteurs ERP

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leur clientèle des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir.

Destinataires

Les destinataires de données fournissent à leur clientèle les informations nécessaires à la bonne transmission de données par le biais des normes Swissdec.

Renforcement de la pénétration du marché

Les activités dans le domaine de la communication se concentreront sur la diffusion des programmes certifiés Swissdec et la promotion de leur utilisation.

En outre, l'Association compte sur le soutien du comité de patronage ainsi que du comité consultatif, qui ont une influence positive sur la diffusion et l'acceptation des normes ELM 5.0 et KLE 1.0.

Swissdec souhaite que, d'ici à fin mars 2024, le nombre de données personnelles transmises aux différents destinataires dépasse la barre des 30 millions.

Les principales échéances sont indiquées sur notre [site Internet](#)¹.

¹ www.swissdec.ch/fr/date/

Finies les longues et fastidieuses déclarations de salaire via des dizaines de portails et de formulaires: prenez le train de l'innovation en les transmettant via ELM!

Markus Jordi, membre de la direction et responsable RH, CFF SA

Les expériences réalisées avec Swissdec montrent que simplification administrative et numérisation vont de pair et facilitent clairement l'exécution des processus pour les employeurs.

Lukas Müller-Brunner, membre de la direction et responsable du secteur Politique sociale et assurances sociales, Union patronale suisse

En garantissant un échange simple de données salariales facilitant les tâches administratives des PME, la norme Swissdec montre la voie à d'autres mesures d'E-Government.

Stefan Brupbacher, directeur de Swissmem

Dans notre quotidien professionnel, nous sommes de plus en plus tributaires de systèmes numériques novateurs. Très efficace et conviviale, la norme ELM nous aide à transmettre de façon rapide et sûre des données aux destinataires concernés.

Ruedi Noser, conseiller aux États zurichois

Pour numériser, il faut simplifier. On perd beaucoup d'énergie à définir des approches.

Heureusement, Swissdec investit dans des solutions.

Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne

Présentation des comptes

Comptes de l'Association du 1.1.2022 au 31.12.2022

Comme souhaité par le comité, les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés, et même bénéficiaires (+8595,10 CHF). Bien que le volume des activités de certification en lien avec la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) et avec la version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations (KLE) ait augmenté, il reste inférieur aux attentes. On a constitué pour la dernière fois en 2022 des provisions d'un montant de 190 000 CHF pour ELM et de 180 000 CHF pour KLE, ce qui est nettement inférieur à celles de l'année précédente. Diverses mesures – décrites au chapitre suivant – ont été prises pour garantir leur liquidation.

Les champs d'activité «Standardisation» et «Transmission» ainsi que le centre opérationnel ont respecté le budget prévu.

Ce rapport annuel présente pour la première fois les coûts de projet en fonction de chaque projet, tandis que les produits restent attribués au payeur/membre concerné. Les coûts de projet sont refacturés (sans supplément) aux membres selon une clé de répartition définie. L'équilibre entre les charges et les produits liés aux projets est donc systématiquement garanti. Le budget a été respecté dans le cadre des projets.

Prévisions 2023

Par rapport au budget 2023 adopté le 27.4.2022 par l'assemblée de l'Association, le montant des cotisations demeure inchangé pour la norme ELM (cotisations des membres + contributions aux prestations), conformément au souhait du comité.

Pour 2023, on s'attend à un volume d'activités de certification très élevé pour ELM, mais aussi en partie pour KLE. Les prévisions 2023 sont toutefois inférieures au budget, et ce, pour différentes raisons: les valeurs relatives au champ d'activité «Certification» ont été entièrement recalculées sur la base de celles observées en 2022. Par ailleurs, on a estimé avec prudence le nombre de certifications. Ces mesures visent à garantir une liquidation des réserves.

La norme KLE se trouve en phase productive. De premiers assureurs privés se préparent actuellement à recevoir des données dans ce cadre. Ils assument une partie des coûts liés à KLE, le reste étant à la charge de la Suva. La répartition des contributions aux prestations pour KLE a été modifiée dans les prévisions.

Deux portefeuilles de projets sont gérés depuis 2022: l'un pour le centre opérationnel, l'autre pour la standardisation. Leurs coûts ont été recalculés, et les budgets prévus adaptés. Les membres financent les projets du centre opérationnel à parts égales. Les coûts liés aux projets de standardisation sont répartis entre les donneurs d'ordre selon une clé propre à chaque projet.

Budget 2024

En 2024, la cotisation des membres et la contribution aux prestations ELM s'élèveront à 700 000 CHF hors TVA pour les membres qui utilisent cette norme. Cette hausse est nécessaire pour augmenter progressivement, dans les années à venir, l'indemnisation de la Suva. En effet, la Suva ne parvenait pas, jusqu'ici, à compenser toutes les charges en raison du plafond de coûts convenu. La contribution aux prestations visant à accélérer la certification selon ELM, assortie d'une durée limitée, ne figurera plus sous un poste spécial à partir de 2023.

Les dépenses liées aux activités de certification ont été entièrement recalculées dans le budget 2024 selon les bases et considérations exposées au paragraphe «Prévisions 2023».

En 2024, la contribution aux prestations au titre de KLE s'élèvera toujours à 852 000 CHF. La répartition des frais liés à KLE entre la Suva et l'ASA sera recalculée dans le cadre des prévisions 2024 en fonction des organisations destinataires participantes.

Le budget 2024 intègre les coûts recalculés pour les portefeuilles de projets de standardisation et du centre opérationnel.

Compte de résultats au 31.12.2022

en CHF

	2022	2021
Produits		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 754 693	3 463 000
Cotisation générale des membres	638 460	531 614
Contribution aux prestations pour les membres utilisant ELM	1 861 540	1 618 386
Contribution aux prestations pour les membres utilisant KLE	758 000	851 000
Frais annuels de certification des logiciels de comptabilité salariale	496 692	462 000
Projets	769 065	577 324
Contribution au développement eAVS/AI	97 175	86 368
Contribution au développement CSI	231 351	235 427
Contribution au développement OFS, statistique	76 828	92 421
Contribution au développement OFS, BFEG	113 720	25 553
Contribution au développement Suva	152 970	67 803
Contribution au développement ASA LAA	96 721	68 478
Contribution au développement ASA LPP	300	1 275
Total des produits	4 523 758	4 040 324
Charges		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 746 485	3 457 175
Certification	1 137 710	1 247 143
ELM	820 516	929 693
<i>Certification ELM</i>	710 144	820 715
<i>Validation ELM</i>	110 373	108 978
KLE	317 194	317 450
<i>Certification KLE</i>	296 894	297 375
<i>Validation KLE</i>	20 300	20 075
Standardisation	1 145 886	930 000
Maintenance ELM	825 961	620 000
Maintenance KLE	319 925	310 000
Transmission	728 754	691 922
Transmission ELM	609 597	573 977
Transmission KLE	119 157	117 945
Centre opérationnel	734 134	588 111
Frais d'exploitation et frais administratifs	734 134	588 111
<i>Frais administratifs</i>	539 074	387 616
<i>Protection des données et audits</i>	92 761	127 404
<i>Communication et marketing</i>	99 593	58 290
<i>Développement de l'assistance et du conseil</i>	0	0
<i>Intérêts</i>	2 706	14 801
Projets	768 678	574 571
Partenariat stratégique	111 443	160 459
Remplacement de www.swissdec.ch	25 632	0
Mise à niveau du répartiteur	136 124	0
ELM Next (y c. travaux complémentaires ELM 5.0 et BFEG)	296 353	319 644
KLE Next	56 886	0
e-profil	43 238	0
Support sda et frais de maintenance STEP	99 003	94 468
Total des charges	4 515 163	4 031 746
+ bénéfice / - perte	8 595	8 578

Bilan au 31.12.2022

en CHF

	Annexe	2022	2021
Actifs			
Luzerner Kantonalbank, compte d'association		252 566	190 285
Luzerner Kantonalbank, compte épargne		100 104	3 600 013
Banque Migros, compte épargne		4 099 996	0
Créances		292 841	121 101
Autres créances à court terme		32 037	0
Comptes de régularisation actifs		0	0
Valeurs immatérielles	2.3	3	3
Total des actifs		4 777 547	3 911 401
Passifs			
Engagements		504 609	471 553
Autres engagements à court terme		0	3 999
Avances reçues	2.1	1 816 003	1 374 755
Comptes de régularisation passifs		94 383	77 138
Provisions ELM	2.2	1 620 000	1 430 000
Provisions KLE	2.2	698 000	518 000
Fortune de l'Association		44 552	35 957
Total des passifs		4 777 547	3 911 401

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

2. Postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Avances

Divers membres de l'Association versent des avances en vue de futures dépenses dans le cadre de projets. Ce poste indique les avances reçues moins les prestations déjà fournies.

2.2 Provisions

Les certifications ELM et KLE prévues à partir de 2020 n'ont pas pu être réalisées. Un premier système de comptabilité salariale a reçu le certificat ELM en décembre 2021. Les certifications selon ELM 5.0 ont débuté au premier trimestre 2022. Même si le nombre de certifications ne cesse d'augmenter, les experts et expertes n'ont pas été complètement occupés en 2022. On a donc de nouveau constitué des provisions supplémentaires d'un montant de 190 000 CHF pour ELM et de 180 000 CHF pour KLE. Les valeurs relatives au champ d'activité «Certification et conseil» ont été entièrement recalculées dans le cadre des prévisions 2023 et du budget 2024, le but étant de dissoudre les provisions entre 2023 et 2025.

2.3 Valeurs immatérielles

Valeurs immatérielles	en CHF	en CHF
	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
Total des valeurs immatérielles	3.00	3.00

3. Autres informations

3.1 Postes à plein temps

L'Association Swissdec n'emploie aucun collaborateur.

3.2 Obligations conditionnelles

L'Association Swissdec n'a pas d'obligations conditionnelles.

Produits liés à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Closing 2022	Budget 2023	Prévisions 2023	Budget 2024
Produit lié au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 754 692	4 272 000	4 272 000	4 792 000
Sous-total eAVS/AI	500 000	600 000	600 000	700 000
eAVS/AI: cotisation de membre	127 692	183 692	183 692	229 692
eAVS/AI: contribution aux prestations ELM	350 850	416 308	416 308	470 308
eAVS/AI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	0	0	0
Sous-total CSI	500 000	600 000	600 000	700 000
CSI: cotisation de membre	127 692	183 692	183 692	229 692
CSI: contribution aux prestations ELM	350 850	416 308	416 308	470 308
CSI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	0	0	0
Sous-total ASA	500 000	884 000	670 000	984 000
ASA: cotisation de membre	127 692	183 692	183 692	229 692
ASA: contribution aux prestations ELM	350 850	416 308	416 308	470 308
ASA: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	0	0	0
ASA: contribution aux prestations KLE**	0	284 000	70 000	284 000
Sous-total Suva	1 258 000	1 168 000	1 382 000	1 268 000
Suva: cotisation de membre	127 692	183 692	183 692	229 692
Suva: contribution aux prestations ELM	350 850	416 308	416 308	470 308
Suva: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	0	0	0
Suva: contribution aux prestations KLE**	758 000	568 000	782 000	568 000
Sous-total OFS	500 000	600 000	600 000	700 000
OFS: cotisation de membre	127 692	183 692	183 692	229 692
OFS: contribution aux prestations ELM	350 850	416 308	416 308	470 308
OFS: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	0	0	0
Concepteurs ERP	496 692	420 000	420 000	440 000
Produit lié aux projets	769 065	1 798 000	2 802 000	2 275 000
Contribution au développement eAVS/AI	97 175	233 000	380 000	694 000
Contribution au développement CSI	231 351	325 000	454 000	366 000
Contribution au développement Confédération (statistique et BFEG)	190 548	782 000	969 000	429 000
Contribution au développement Suva	152 970	300 000	529 000	407 000
Contribution au développement ASA	97 021	158 000	470 000	379 000
Total des produits	4 523 757	6 070 000	7 074 000	7 067 000

* Une contribution supplémentaire aux prestations est prélevée pour accélérer la certification selon ELM. Assortie d'une durée limitée, elle ne figurera plus sous un poste spécial à partir de 2023.

** La norme suisse en matière de prestations (KLE) est incluse dans le montant des contributions aux prestations versé par la Suva et par l'ASA. La Suva assumera l'ensemble des coûts liés à KLE tant qu'aucun autre destinataire n'utilisera celle-ci.

Charges liées à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Closing 2022	Budget 2023	Prévisions 2023	Budget 2024
Charges liées au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 746 485	4 250 540	4 235 540	4 770 540
Certification	1 137 710	1 159 540	959 040	961 040
Conseil et certification ELM	710 144	1 048 700	828 328	832 110
Conseil et certification KLE	296 894	265 000	213 200	214 000
Validation destinataires ELM	110 373	149 200	230 208	231 460
Validation destinataires KLE	20 300	53 000	81 380	81 850
Liquidation de provisions ELM	0	-356 360	-384 996	-389 030
Liquidation de provisions KLE	0	0	-9080	-9350
Standardisation	1 145 886	1 444 000	1 628 100	1 842 000
Norme ELM	825 961	1 030 000	1 193 200	1 419 000
Norme KLE	319 925	414 000	434 900	423 000
Transmission	728 754	750 000	766 400	840 500
Transmission ELM	609 597	630 000	634 800	698 000
Transmission KLE	119 157	120 000	131 600	142 500
Centre opérationnel	734 134	897 000	882 000	1 127 000
Frais d'exploitation et frais administratifs	731 429	877 000	882 000	1 127 000
Intérêts négatifs	2706	20 000	0	0
Charges liées aux projets	768 678	1 798 000	2 802 000	2 275 000
Partenariat stratégique	111 443	0	0	0
Remplacement de www.swissdec.ch	25 632	37 000	50 000	0
Mise à niveau du répartiteur	136 124	279 000	579 000	570 000
Stratégie Swissdec	0	0	100 000	230 000
Optimisation des prestations informatiques	0	0	0	100 000
ELM Next (y c. travaux complémentaires ELM 5.0 et BFEG)	296 353	1 094 000	1 596 000	969 000
KLE Next	56 886	227 000	201 000	130 000
e-profil	43 238	81 000	196 000	196 000
Support sda et frais de maintenance STEP	99 003	80 000	80 000	80 000
Total des charges	4 515 163	6 048 540	7 037 540	7 045 540
Résultat	8595	21 460	36 460	21 460

Rapport de l'organe de révision



KPMG AG
Pilatusstrasse 41
CH-6003 Lucerne

+41 58 249 38 38
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'Association Swissdec, Lucerne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 13 à 15, de Verein Swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG AG

Sandro Masciarucci
Expert-réviseur agréé

Daniel Frischkopf

Lucerne, 14 février 2023

Standardisation

Organes

L'exercice 2022 a lui aussi été marqué par la publication de la version 5.0 d'ELM et par la difficulté de gérer les nombreuses exigences et questions en lien avec les certifications. Les responsables spécialisés d'ELM se sont bien familiarisés avec leurs nouvelles tâches. Ils ont remarqué que la norme en matière de salaire avait gagné en complexité et que les applications techniques se heurteraient à leurs limites si elles n'étaient pas développées.

Heureusement, la très grande stabilité du réseau permise par les organes et teams de développement a facilité la prise de décisions difficiles mais nécessaires. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier l'ensemble des personnes et organes pour leur collaboration très constructive et engagée.

Accomplissements: rétrospective 2022

Le COVID-19 a laissé des traces dans la structure des séances: si celles de la commission et de la commission consultative de standardisation ont été autant que possible organisées sous forme physique afin de faciliter les échanges personnels, d'autres portant sur la standardisation se sont encore tenues principalement en ligne.

On s'est concentré sur le passage de la certification pilote selon ELM 5.0 à une optimisation du processus de certification. Un transfert de connaissances rapide et le recours à des outils de calcul, notamment, doivent permettre d'accélérer les choses. Bien que le projet «ELM 5.0» ait officiellement été clôturé mi-2022, la nécessité d'adaptations et de précisions a conduit à reporter la mise en place de nouvelles exigences vis-à-vis de la norme.

Il a donc été décidé avec les domaines de continuer de se concentrer sur la finalisation d'ELM 5.0.

Perspectives: objectifs pour 2023 et 2024

Après avoir longuement planché sur les normes ELM 5.0 et KLE 1.0, le domaine d'activité Standardisation doit à présent démontrer leur utilité pour le marché et faire en sorte qu'elles soient davantage utilisées. Un transfert de connaissances rapide et le recours à des outils de calcul, notamment, doivent permettre d'accélérer les choses.

En raison du renforcement des exigences en matière de certification selon ELM 5.0, l'infrastructure de test et de certification actuelle se heurte à certaines limites et ne peut plus être étendue. Nous prévoyons par conséquent d'initier rapidement des projets en vue de son remplacement et de sa refonte.

Il est également difficile de concilier des versions stables et prévisibles avec les exigences dynamiques du marché et de notre secteur, notamment en raison des évolutions légales. Une nouvelle stratégie adéquate de gestion des versions devrait nous procurer la stabilité requise pour mener à bien les projets sur le fond, dans les délais et en tenant compte des utilisateurs et de la planification commune. De premières mesures ont été planifiées dans le cadre des projets «ELM Next» et «KLE Next», une approche payante.

Nous proposons aux organismes intéressés des entretiens exploratoires concernant l'élargissement de normes existantes ou l'ajout de nouvelles normes, en vue de mener un dialogue sur le fond et dans un souci de coordination avec d'autres écosystèmes.

Faire progresser la numérisation de la place économique suisse: tel est notre objectif premier. Dans ce contexte, nous menons actuellement des entretiens exploratoires au sujet des nouvelles normes «e-TVA» et «bilan électronique» ainsi que de l'élargissement d'ELM à la transmission de données salariales à des commissions paritaires.

Versions en vigueur

Norme Swissdec	AVS/CAF	LAA/LAAC/IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistique	Impôt à la source	Début de la certification	Dernière édition des directives	Publication des directives
ELM 5.0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1.2.2022	1.12.2022	31.3.2020
KLE 1.0		<input checked="" type="checkbox"/>					1.2.2022	12.12.2020	1.9.2018
SUA 1.0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1.2.2022		5.10.2019

Informations concernant la désactivation d'ELM 4.0

ELM 4.0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	31.12.2025	Dernière possibilité de transmission de décomptes d'impôt à la source avec ELM 4.0	
							30.6.2026	Dernière possibilité de transmission de données (quel que soit le domaine) avec ELM 4.0	

Norme suisse en matière de salaire (ELM)

Objectifs généraux

On continue d'attribuer la priorité à la disposition à transmettre des données via ELM 5.0. Différents facteurs ont fait qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre ELM 5.0 selon le calendrier prévu: un environnement de travail difficile, la complexité de la mise en œuvre pour l'impôt à la source et la nécessité de garantir le fonctionnement de l'infrastructure de certification et des processus nous ont fait perdre beaucoup de temps.

Accomplissements: rétrospective 2022

À l'avenir, la certification des systèmes ERP doit s'effectuer de façon très efficace, et si possible automatisée. Cet objectif n'a pas encore pu être atteint en 2022 comme on l'aurait souhaité, même si on a discuté de quelques approches de solution et décidé d'une réorientation.

Actuellement, les exemples de calculs sont validés sur les plans technique et spécialisé à des dizaines de reprises, et on vérifie la possibilité de certification conjointement avec certains concepteurs ERP. Les données de référence sont ensuite générées, validées et publiées dans l'outil de gestion de la qualité, qui sert de support technique et d'outil de test automatique aux concepteurs ERP à des fins de transmission correcte des données salariales et de certification. Or cette procédure n'est plus adaptée en raison de l'étendue des normes.

Les cas tests pour la certification selon ELM 5.0, qui sont disponibles depuis fin janvier 2022, ont été complétés par de nouvelles exigences.

Différents points étant en suspens (notamment l'accord sur les frontaliers), les travaux ont traîné en longueur, ce qui a eu un impact sur la planification et a entraîné un allongement du délai de mise sur le marché.

Les travaux d'intégration du domaine Logib (outil d'analyse de l'égalité salariale de la Confédération) à ELM ont débuté, et un premier Proof of Concept a permis d'identifier des variantes de mise en œuvre technique. Les activités avec Swissdec ont toutefois dû être interrompues en raison d'une redéfinition des priorités. Les discussions concernant la poursuite de ce projet reprendront dès mi-2023.

Les travaux en lien avec «ELM Next» ont fait naître quelques idées et exigences dont la faisabilité sur le plan des ressources humaines et financières est actuellement évaluée.

Perspectives: objectifs pour 2023 et 2024

Les expériences faites lors de l'introduction d'ELM 5.0 restent intégrées en continu à la standardisation. Les reformulations, précisions et ajouts d'exemples nécessaires sont apportés dans les nouvelles versions des **directives**. Des exigences supplémentaires vis-à-vis d'ELM ont aussi été répertoriées, classées par ordre de priorité et planifiées pour la prochaine version de la norme dans le cadre du processus budgétaire.

Les expériences réalisées lors des certifications contribuent à améliorer continuellement l'**infrastructure de certification** afin d'accélérer la mise sur le marché. Le **Swissdec Salary Calculator (SSC)** permet ainsi une réorganisation de l'infrastructure en vue de futures mises à jour. Le team de développement avait à cœur de trouver une solution facilitant une conservation et une gestion centralisées des données pour les fichiers XML ainsi que les spécifications et outils utilisés.

Swissdec est toujours en contact avec l'Administration fédérale des contributions AFC et la Confédération suisse des impôts CSI dans le cadre du projet «**e-TVA**». La solution M2M de Swissdec présente a priori un intérêt pour les destinataires, mais la décision finale quant à la mise en œuvre revient à l'AFC. Cette décision ne sera toutefois pas prise dans un avenir proche, les ressources de l'AFC étant actuellement limitées en raison des nombreux projets en cours. Nous continuons à proposer notre expertise dans le cadre de cette initiative.

La concrétisation du projet «**Bilan électronique**» par la CSI et les cantons s'accélère. Il s'agit dans un premier temps d'harmoniser les informations et documents dont les personnes morales ont besoin en vue de leur déclaration d'impôt, puis de définir le processus spécialisé de transmission des données via Swissdec. Un Proof of Concept réalisé par la CSI ainsi qu'une étude de faisabilité antérieure menée par Swissdec ont démontré qu'une mise en œuvre était tout à fait possible.

En outre, d'après les contacts et les ébauches de développement, Swissdec dispose de différentes options pour soutenir ce projet.

Norme suisse en matière de prestations (KLE)

Accomplissements: rétrospective 2022

Exploitation productive

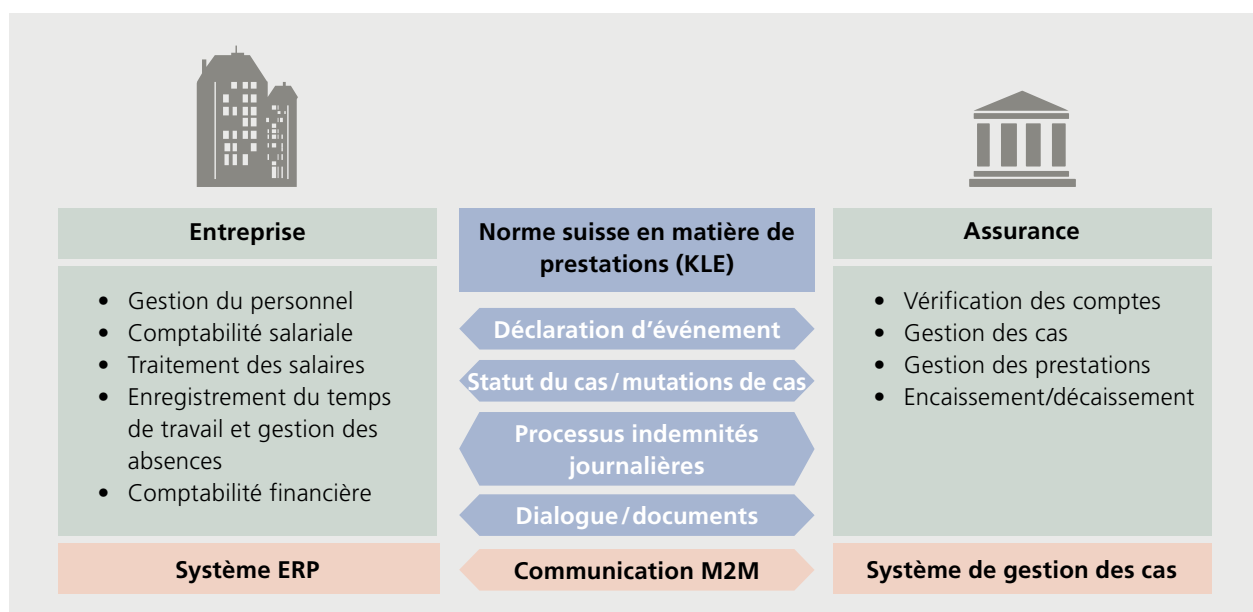
La certification partielle LAA a permis d'accroître continuellement le volume de transactions. En décembre 2022, plus de 3800 événements avaient été traités par le biais de Swissdec, et plus de 150 entreprises utilisaient la norme KLE. En 2022 également, l'exploitation productive avec le domaine LAA n'a donné lieu à aucun problème ni incident, ce qui prouve que les processus répondent aux besoins des entreprises et des assurances.

Certification selon la norme suisse en matière de prestations (KLE)

À l'automne 2022, un premier concepteur ERP a été entièrement certifié selon la norme KLE, et a donc obtenu le tout premier certificat «Swissdec certified Plus». Un second devrait suivre prochainement. Sept autres certifications sont en cours, et 20 concepteurs ERP ont eux aussi confirmé la mise en œuvre de KLE.

Perspectives: objectifs pour 2023

- Augmentation du volume de transactions à 10 000 événements environ
- Raccordement de deux assureurs privés
- Exploitation productive dans les trois domaines (LAA, LAAC et IJM)
- Diffusion de la norme KLE sur le marché



Authentification d'entreprises Swissdec (SUA)

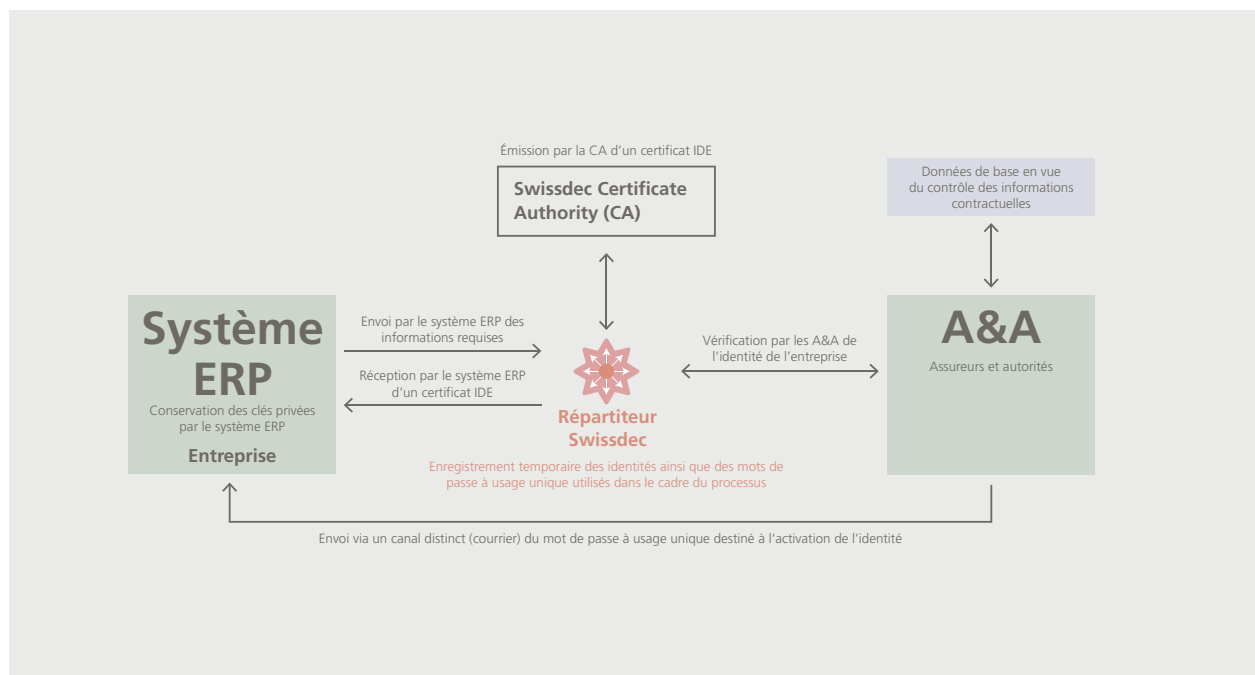
Accomplissements: rétrospective 2022

Au total, quelque 200 certificats ont été générés et activés. Le nombre d'entreprises demandant le certificat SUA ne cesse d'augmenter. On a pu accélérer significativement le processus d'activation de celui-ci, et ainsi répondre à un besoin essentiel de la clientèle. L'envoi du mot de passe en vue de l'activation s'effectue automatiquement, de sorte que cette dernière soit possible dès le lendemain.

L'existence d'un certificat SUA constitue une condition préalable au recours à la norme KLE. Maintenant que cette dernière a été officiellement lancée à l'automne 2022, SUA est devenue un élément essentiel pour les entreprises qui accordent une grande importance à la sécurité et qui désirent traiter leurs cas de façon entièrement numérique via la norme KLE. Le certificat SUA va donc encore gagner en importance. Il est systématiquement question de l'intégrer à d'autres normes Swissdec, notamment la norme suisse en matière de profil: dans le cadre de ce projet en cours, on envisage également de se servir du certificat SUA comme d'un élément de sécurité.

Perspectives: objectifs pour 2023

- Établissement du certificat SUA en dehors du cadre de la norme KLE
- Supervision du processus d'obtention



Sections

Section AVS/CAF

Objectifs généraux

La période 2021-2022 a été calme pour les domaines AVS et CAF, qui n'ont pas connu de changements importants. Les exigences imposées par la version 5.0 de la norme KLE étaient déjà satisfaites en 2020, et les retards pris dans la certification des concepteurs ERP et dans la mise en œuvre ont conduit dans un premier temps à un report de l'implémentation de cette version chez les destinataires finaux.

Accomplissements: rétrospective 2022

Les déclarations annuelles de salaire 2021 ont été intégralement traitées avec la version 4.0 d'ELM. L'environnement productif s'est avéré stable, performant et très disponible. La hausse du nombre de déclarations électroniques via la norme ELM est particulièrement réjouissante:

- Domaine AVS: +21 % par rapport à l'année précédente
- Domaine CAF: +28 % par rapport à l'année précédente

Au total, quelque 8,6 millions de données personnelles (déclarations de salaire et déclarations d'entrée et de sortie) ont été transmises pour les deux domaines.

En décembre 2022, de premières caisses cantonales de compensation sont passées à ELM 5.0 et ont donc profité de l'élargissement de la norme. La version 5.0 reste toutefois très peu utilisée, de nombreux employeurs ne disposant pas encore de la dernière version des systèmes ERP.

Perspectives: objectifs pour 2023

La réforme AVS 21 a été acceptée le 25 septembre 2022. Les premiers préparatifs de développements d'ELM ont débuté et sont budgétés pour 2023. La priorité absolue est le respect des exigences légales qui devront impérativement avoir été mises en œuvre et déployées au 1^{er} janvier 2024 par les employeurs et les caisses de compensation ainsi que dans la norme Swissdec.

Des améliorations techniques spécifiques des déclarations AVS et CAF ainsi que des harmonisations ponctuelles au sein du processus de déclaration constituent la seconde priorité.

Section Confédération

En raison de l'ajout de Logib à la norme ELM, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a été intégré aux échanges au sein des sections et aux organes. Étant donné qu'il représente la Confédération, il a rejoint l'Office fédéral de la statistique au sein de sa section, qui se nomme désormais «Confédération» (et non plus «Statistique»).

Domaine Statistique

Objectifs généraux

En 2022, l'accent a été mis sur la réception et le traitement des premières transmissions de données à l'OFS via ELM 5.0. Il a fallu pour cela adapter les processus de traitement des données internes à l'OFS.

Accomplissements: rétrospective 2022

La certification d'un concepteur ERP selon ELM 5.0 a permis de poser les bases de la réception de premières données au moyen de la nouvelle version. On a fait appel à un premier utilisateur pilote, suivi dès la fin de l'été 2022 par d'autres entreprises qui transmettent à présent tous les mois des données à l'OFS. Les premières expériences réalisées montrent d'ores et déjà que la qualité des données est a priori bonne, et ces informations ont pu être intégrées à l'établissement continu de statistiques.

Perspectives: objectifs pour 2023

La certification d'autres concepteurs ERP engendrera une forte augmentation du nombre de données transmises via ELM 5.0. Les enseignements qui en découleront seront si nécessaire pris en compte dans les cas tests ou les directives.

Domaine BFEG – Logib

Objectifs généraux

L'année 2022 a été entièrement marquée par des travaux de projet visant à permettre un raccordement entre les analyses relatives à l'égalité des salaires et Logib via la norme ELM. Le BFEG, les experts et expertes de Swissdec ainsi que l'Office fédéral de l'informatique OFIT ont créé ensemble une interface et défini les exigences vis-à-vis de la norme ELM.

Accomplissements: rétrospective 2022

Après un premier semestre 2022 marqué par des questions techniques qui a abouti à la sélection d'une variante concernant le degré de connexion de Logib aux systèmes ERP, le second a été consacré au raccordement de Logib au répartiteur Swissdec. Dans le cadre d'un Proof of Concept (PoC), on a développé un récepteur et testé la transmission de données entre le répartiteur Swissdec et les destinataires finaux. L'élaboration du PoC a eu lieu d'octobre à décembre.

Perspectives: objectifs pour 2023

Début 2023, il s'agira d'évaluer les enseignements tirés du PoC et de concrétiser la suite du projet.

Section Prévoyance professionnelle (LPP)**Objectifs généraux**

La section Prévoyance professionnelle s'intéresse aux exigences vis-à-vis de la norme ELM dans le cadre du deuxième pilier. Quelque 1400 institutions de prévoyance opèrent dans ce segment.

Accomplissements: rétrospective 2022

Entre les travaux avec les partenaires de communication, la fin de la mise en œuvre de la version 5.0 d'ELM et la première certification intervenue début février, l'année 2022 a été intense. Des échanges mensuels entre des destinataires finaux (Allianz, AXA, Helvetia et Swiss Life) et des concepteurs de logiciels LPP (ICR Informatik, M&S Pension, PK Softech et SwissPension) ont permis de discuter des nombreuses possibilités offertes par la norme dans le cadre de l'annonce de modifications (p. ex. entrée, adaptation du salaire, interruption du travail ou sortie) en vue de procéder à leur intégration. Les destinataires finaux ont réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre d'ELM 5.0 et traiteront de premières déclarations LPP via ELM en 2023. La communauté de la section LPP a par ailleurs été élargie davantage, et un climat de travail agréable et constructif instauré.

Perspectives: objectifs pour 2023

En 2023, la priorité restera donnée à la mise en œuvre et au raccordement des destinataires finaux. Il s'agira d'accumuler, avec la clientèle, de premières expériences en lien avec la nouvelle norme ELM/LPP en vue de procéder à d'éventuelles optimisations. La fonction «DialogMessage» constitue à cet effet un moyen optimal de réaliser rapidement des modifications. Un dialogue avec des destinataires de données intéressés ainsi qu'avec les concepteurs de logiciels LPP est essentiel pour renforcer encore cette section.

Section Prestations**Objectifs généraux**

La section Prestations est responsable de la poursuite du développement de KLE. Elle veille à la prise en compte des besoins des acteurs impliqués dans le processus.

Accomplissements: rétrospective 2022

En 2022, la section Prestations a mené trois séances sous forme virtuelle. Elle est désormais parfaitement établie avec les cinq assureurs participants ainsi que HRM-Systems et Adcubum. L'exploitation productive étant stable et aucune extension ni adaptation ne se profilant à l'horizon, aucune décision de modification n'a dû être prise. On a notamment discuté de la fonction «DialogMessage» ainsi que des domaines de numérisation.

Perspectives: objectifs pour 2023

- Observation et supervision de l'exploitation productive
- Discussion d'enseignements tirés de l'exploitation productive
- Accumulation d'expériences avec les domaines LAAC et IJM
- Promotion et élargissement de la fonction «DialogMessage»

Section Impôts

La section Impôts s'est réunie sous la direction de Michael Baeriswyl les 30 mai, 24 août et 23 novembre 2022 ainsi que le 14 février 2023. Son team principal aborde chaque mois des questions d'actualité concernant les activités en cours et les développements.

Objectifs généraux

La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts CSI les domaines ELM Certificats de salaire (ELM-CS), Impôt à la source (ELM-IS) et Frontaliers (ELM-TXB). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales (ACI), de l'Administration fédérale des contributions AFC, de l'Association Swissdec et des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaire et à l'impôt à la source (IS), ainsi que du groupe se consacrant au projet «CH-Meldewesen» (procédure d'annonce CH). La direction opérationnelle est soutenue par Eraneos Switzerland SA (anciennement AWK Group SA).

Accomplissements: rétrospective 2022

La version 5.0 d'ELM et la révision de l'impôt à la source sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les ACI reçoivent de premières déclarations via ELM 5.0 depuis 2022. Jusqu'à la mise hors service de la version 4.0, elles peuvent réceptionner des données envoyées aussi bien avec ELM 4.0 qu'avec ELM 5.0.

L'avenant aux directives relatives à la norme ELM a été republié en début d'année 2022 afin de souligner le caractère contraignant de son contenu. La section Impôts l'a ensuite actualisé pendant l'été et a publié trois nouvelles entrées en lien avec l'impôt à la source (ELM-IS).

Parallèlement aux thèmes opérationnels, les projets de précision et d'extension d'ELM-Impôts se sont poursuivis. Une première entité a pu bénéficier du projet de raccordement de tiers pour les revenus acquis en compensation. La transmission des données débutera au 2^e trimestre 2023. Pour ce qui est du projet de raccordement de tiers pour les rentes et les prestations en capital, le remaniement des annexes 3 et 4 permet aux tiers de décompter également l'impôt à la source pour les rentes et les prestations en capital via ELM 5.0.

Perspectives: objectifs pour 2023

Les priorités en matière de projets de développement définies dans le cadre de la stratégie ELM-Impôts n'ont pas changé. En 2023, on se concentrera toutefois sur la certification selon la version 5.0 d'ELM ainsi que sur l'optimisation de cette dernière, ce qui permettra une augmentation continue du volume de déclarations avec ELM 5.0 en 2023.

La section restera attentive à la poursuite de l'introduction d'ELM pour la partie liée aux impôts et répondra aux questions des ACI et de Swissdec. En 2023 également, le nombre de demandes et, partant, de clarifications approfondies à mener connaîtra vraisemblablement une hausse du fait des nouveautés liées à ELM 5.0.

La révision de l'ordonnance sur l'assurance-chômage du 1^{er} juillet 2021 a jeté les bases légales d'une transmission directe des attestations des prestations versées de la caisse de chômage à l'administration fiscale cantonale. Les cantons doivent à ce titre ajouter une disposition correspondante à leurs lois. L'utilisation du formulaire pour le certificat de salaire garantit une compatibilité technique avec ELM 5.0. En 2023, il s'agira de clarifier dans le détail les exigences techniques, notamment en matière de volume de données et d'adressage. Le raccordement des caisses de chômage est prévu pour la fin de l'année 2023.

Section Assurance

Objectifs généraux

Cette section s'assure que les expéditeurs de données (entreprises) utilisent les logiciels pour leurs déclarations de salaire (produits Assurance-accidents selon la LAA, Assurance-accidents en complément à la LAA, Assurance collective pour indemnités journalières en cas de maladie et Prévoyance professionnelle LPP) de façon efficace et conformément aux dispositions légales et contractuelles.

Accomplissements: rétrospective 2022

En raison de la priorité accordée aux travaux en lien avec ELM 5.0, la section s'est focalisée en 2022 sur la question du remplacement de la complétion et sur la demande de projet relative à la norme suisse en matière de profil (e-profil).

Étant donné qu'avec la version 5.0, les expéditeurs de données peuvent indiquer s'ils ont besoin ou non d'une complétion pour d'autres saisies d'informations, le team spécialisé a décidé (après concertation avec les destinataires concernés) de ne pas remplacer le processus actuel par la fonction «DialogMessage». L'adaptation de la transmission actuelle de données devrait donc être minime.

Pour qu'il soit possible de transmettre les données salariales à un destinataire via ELM, divers paramètres doivent avoir été saisis correctement et de façon exhaustive dans le système ERP et correspondre aux informations dont dispose le destinataire concerné. Les assureurs (domaines LAA, LAAC et IJM) fournissent ces paramètres aux entreprises sous la forme d'un profil d'assurance qui contient donc, en plus d'informations telles que les taux de prime, un codage devant être attribué aux différentes personnes dans le système ERP. Ce codage constitue un élément essentiel en vue d'une déclaration correcte des salaires aux assureurs et permet l'identification des données.

Avec l'introduction de la norme e-profil, le processus suivant sera entièrement numérisé: les entreprises pourront demander à l'assureur leur profil LAA, LAAC et IRM directement depuis leur logiciel de comptabilité salariale et le recevront ensuite dans leur système ERP.

En plus de l'obtention du profil d'assurance par voie électronique, cela permettra aux assureurs comme aux entreprises d'automatiser encore leurs processus. La réception simplifiée et entièrement numérisée du profil d'assurance actuel devrait inciter les entreprises à exploiter complètement les normes Swissdec implémentées dans leur système ERP et à les maintenir à jour.

Il apparaît que la configuration initiale du système ERP en vue d'une transmission numérique constitue un obstacle important. Un soutien ciblé aux entreprises dans ce cadre peut permettre d'augmenter la proportion de transmissions via ELM et de réduire la charge de travail liée au support.

Perspectives: objectifs pour 2023

- L'introduction et la mise en œuvre d'ELM 5.0 sont prioritaires.
- Pour ce qui est de la norme e-profil, il s'agira d'utiliser de façon optimale les ressources restantes en coordination avec Swissdec.
- En raison d'un départ à la retraite, un changement aura lieu au niveau de la responsabilité technique des assurances.

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP

Le groupe d'intérêt Concepteurs ERP s'est réuni à quatre reprises: les 28 avril, 24 août et 16 novembre 2022 ainsi que le 8 février 2023. Il compte treize concepteurs ERP (une vingtaine de personnes) et assure la mise en œuvre des normes par les concepteurs ERP et les entreprises. La réalisation de réunions à distance en 2021 et 2022 (en raison de la pandémie) ayant donné lieu à des expériences positives, les séances se tiennent désormais alternativement sous forme physique et de façon virtuelle. Cela a permis de renforcer l'engagement des participants ainsi que la productivité du groupe.

Après avoir présidé les séances (pour le compte d'Oracle) pendant 10 ans, Fritz Meyer-Brauns a passé le flambeau à Christian Kobler (ASON SA) lors de la réunion du 16 novembre 2022 et assumera désormais un rôle de suppléant. Thomas Bächler, directeur de Swissdec, et Christoph Rothenbühler, responsable Standardisation, ont fourni un soutien dans le cadre des séances.

Quasiment tous les membres du groupe d'intérêt étaient représentés lors du Forum Swissdec 2022. Le groupe a délégué des représentants à toutes les séances de la commission de standardisation et de la commission consultative ainsi qu'à l'assemblée de l'Association.

Objectifs généraux

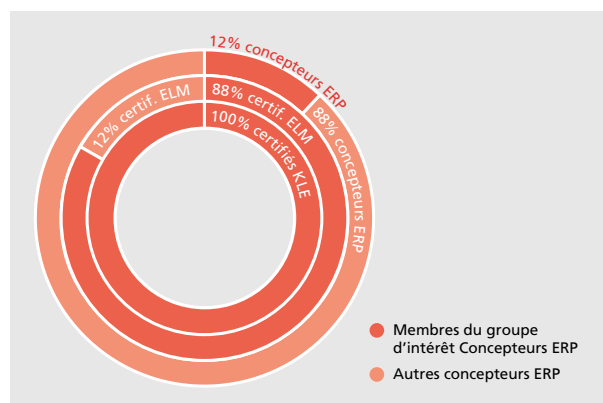
- Optimisation de la certification pour garantir la couverture des coûts et limiter ceux-ci: plus de 100 concepteurs ERP contribuent depuis 2018 à hauteur de plus de 400 000 CHF par an. Ces contributions sont affectées spécifiquement à la couverture des frais de certification.
- Protection des investissements par une contribution spécialisée au développement continu des prestations Swissdec et à leur adaptation aux exigences et progrès technologiques actuels
- Promotion d'une interprétation des exigences légales aussi simple et aussi univoque que possible
- Encouragement d'une planification de la maintenance et du développement de Swissdec aussi pérennes et fiables que possible

Accomplissements: rétrospective 2022

- Six des sept produits certifiés (selon ELM 5.0 et KLE 1.0) ont été développés par des concepteurs ERP faisant partie du groupe d'intérêt.
- La majorité des membres du groupe se sont attelés à la certification.
- Des simplifications de la réponse impôt à la source ont été examinées avec la section Impôts.
- Les concepteurs ont soutenu le développement du Swiss Salary Calculator (SSC) au moyen d'un versement unique de 200 000 CHF (plus d'informations au chapitre «Norme suisse en matière de salaire (ELM)» à la page 21).
- Une date aussi proche que possible a pu être convenue avec les concepteurs pour la désactivation de la version 4.0 d'ELM.

Perspectives: objectifs pour 2023

- Contribution à l'optimisation de la certification (notamment pour la rendre plus rapide et plus économique pour Swissdec et les concepteurs ERP)
- Nombre élevé de certifications et utilisation productive de la version 5.0 d'ELM
- Certification selon ELM 5.0 de la plupart des produits des concepteurs membres du groupe d'intérêt en 2023
- Développement de la part de la certification pouvant être automatisée (outil de gestion de la qualité)
- Consolidation de la fonction Viewgen



Groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires

Les séances des groupes de consultation ont été menées en ligne les 6 (Agents fiduciaires) et 7 (Entreprises) avril 2022.

Elles ont été présidées par Michael Markworth, avec l'appui d'experts et d'expertes Swissdec.

Objectifs généraux

Lors des séances, les membres des deux groupes de consultation ont été informés des toutes dernières évolutions concernant la version 5.0 de la norme ELM et interrogés au sujet des fonctions qui leur seraient utiles dans le cadre d'une éventuelle norme e-profil.

Accomplissements: rétrospective 2022

- La norme ELM représente toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes. De manière générale, les transmissions fonctionnent très bien (d'après un sondage mené lors des séances).
- Les participants et participantes ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:
 - L'intégration du domaine LPP serait très utile à leurs yeux et soulagerait globalement beaucoup les agents fiduciaires ainsi que les utilisateurs et utilisatrices sur le plan administratif.

Perspectives: objectifs pour 2023

- «e-profil»
La norme en matière de profil améliorerait grandement la navigation lors de la transmission et la configuration des différentes données du destinataire dans les systèmes ERP.
- ELM 5.0
Utilisation d'ELM 5.0 par les entreprises et les agents fiduciaires afin d'améliorer encore la qualité dans le cadre du décompte d'impôt à la source.

- LPP
Pouvoir traiter les déclarations LPP via ELM représenterait une grande avancée et continue donc de constituer un besoin important. Bien que la version 5.0 d'ELM soit désormais disponible, elle ne peut pas encore être utilisée pour envoyer des données à des destinataires LPP. Cela devrait changer prochainement.

Certification et conseil

Objectifs généraux

Le service spécialisé dans la certification et le conseil se charge de certifier les systèmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP selon les normes ELM et KLE. Il valide en outre les raccordements de destinataires de données et dispense des conseils supplémentaires aux concepteurs ERP et aux organisations destinataires. Ce service se compose de collaborateurs et collaboratrices de la Suva chevronnés des trois régions linguistiques.

Accomplissements: rétrospective 2022

Fin 2022, la publication d'une version modifiée et actualisée des directives pour le traitement des données salariales ainsi que la nouvelle mouture de l'outil de gestion de la qualité ont constitué un jalon essentiel en vue d'un processus de certification optimal.

Les certifications selon la version 5.0 d'ELM ont été lancées avec succès. Six systèmes ERP ont déjà obtenu la leur, et 34 autres sont en cours de certification. Une fois toutes ces procédures terminées, le potentiel des transmissions selon ELM 5.0 sera d'ores et déjà supérieur à 70 %.

Les deux diagrammes circulaires ci-contre montrent l'avancement des certifications en fonction des données personnelles transmises. Le premier graphique porte sur ELM 5.0, et le second sur KLE 1.0.

ELM étant prioritaire, la norme KLE sera mise sur le marché avec environ un an de retard sur les prévisions. Elle présente elle aussi un important potentiel: si toutes les procédures de certification de systèmes ERP selon KLE aboutissent, cette dernière représentera environ 70 % du volume actuel d'ELM.

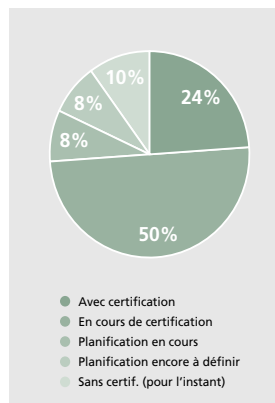
Perspectives: objectifs pour 2023

En 2023, nous initierons la certification d'une quarantaine d'autres concepteurs ERP selon la version 5.0 d'ELM, avec pour principal objectif une amélioration de la qualité des données pour les offices de l'impôt à la source. L'idéal serait que tous les systèmes ERP soient certifiés selon ELM 5.0 d'ici à fin 2024.

Actuellement, seul un programme est certifié selon KLE 1.0, tandis qu'un autre est en passe de l'être. Sept autres systèmes ERP sont actuellement concernés par le processus de certification selon KLE 1.0, et une vingtaine attend encore son tour. Le but est de commencer leur certification en 2023.

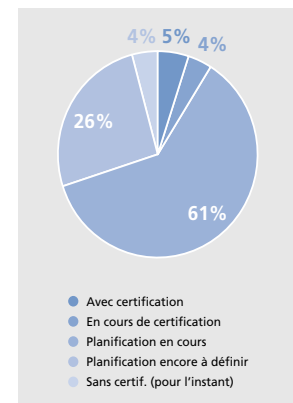
ELM 5.0

Selon le nombre de personnes (transmissions)

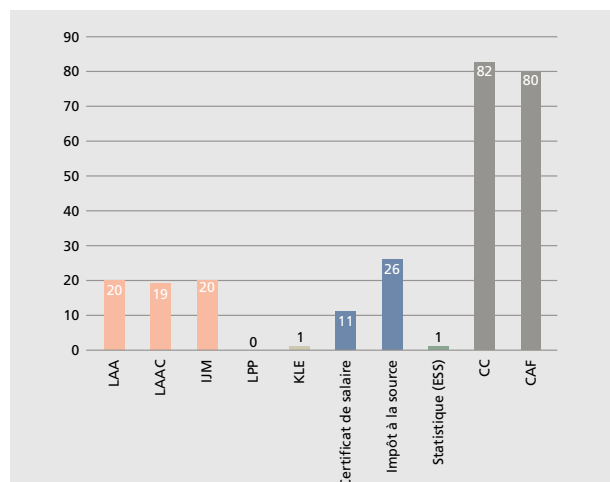


KLE 1.0

Selon le nombre de personnes (transmissions)



Destinataires de données adressables (tous domaines)



Transmission

Objectifs généraux

Le domaine Transmission répond de l'exploitation conforme du répartiteur par Swisscom.

Accomplissements: rétrospective 2022

Total des transmissions via le répartiteur (état au 1.3.2023):

1 113 000 déclarations de salaires ont été transmises, pour un total de 28 900 000 données personnelles (contre 932 000 déclarations pour 24 900 000 données personnelles l'année précédente à la même date de référence).

La hausse du nombre de déclarations de salaires transmises (au 1.3.2023) par rapport à la même période en 2022 est très réjouissante.

La période officielle de mesure pour l'exploitation 2022 s'étend de mai 2022 à avril 2023. L'évaluation finale et l'analyse de ces résultats seront présentées lors du Forum Swissdec 2023.

Travaux de maintenance et développements divers:

- La mise à jour ordinaire a été effectuée dans le cadre de la version V2022.05 le 9.8.2022. Divers environnements ont été actualisés, et des optimisations apportées après le dernier test d'intrusion.
- Des validations et raccordements de destinataires de données parmi les assureurs et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements) ont été réalisés dans le cadre de la norme ELM 5.0.
- Aucune faille de sécurité critique n'a été identifiée à l'issue du test d'intrusion annuel mené fin novembre 2022.
- Le pare-feu applicatif étant arrivé au bout de son cycle de vie, il a été remplacé début novembre 2022.

Exploitation du répartiteur

Le répartiteur Swissdec fonctionne avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul. La production via le matériel informatique, le pare-feu applicatif et l'application du répartiteur Swissdec V2022.11.1 est stable et fait l'objet d'une surveillance par Swisscom et itServe AG. La disponibilité du répartiteur doit être garantie tout au long de l'année. Quelque 90 000 transmissions ont été traitées durant le seul mois de janvier 2023.

Support

En 2022, l'exploitation du dispositif de déclaration des salaires est restée stable.

Les entreprises font d'abord appel à leur concepteur ERP pour des services de support. L'aide apportée par Swissdec concerne avant tout la transmission des données salariales via le répartiteur; par ailleurs, les concepteurs ERP et les destinataires bénéficient d'une assistance en cas de problèmes techniques. Swissdec propose en outre un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes employant entre 20 000 et 60 000 personnes.

Les concepteurs ERP comme les destinataires de données peuvent obtenir à tout moment en ligne des informations concernant l'état de l'exploitation, la date de publication de la nouvelle version et la disponibilité du répartiteur.

Perspectives: objectifs pour 2023



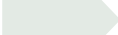
Il faudra mener à bien les tâches suivantes en 2023:

- Actualisation des exigences de sécurité selon les nouvelles recommandations générales pour les systèmes ERP lors de la transmission via le répartiteur
- Publication des adresses des destinataires raccordés mises à jour
- Réalisation du test d'intrusion annuel
- Actualisation des exigences de sécurité vis-à-vis des concepteurs ERP et des destinataires de données

Projets

Portefeuille de projets du centre opérationnel

	2022				2023				2024				2025				2026			
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Étude relative au répartiteur 2020 Partenariat stratégique Contrôle de l'infrastructure de transmission informatique	▶																			
Remplacement de www.swissdec.ch Remplacement du site Internet de Swissdec (y compris l'intranet) et instauration d'un outil de CRM			▶																	
Mise à niveau du répartiteur Vérification de l'architecture de la technologie de transmission Proof of Concept en vue de la transmission de normes eCH			▶ Étape 2																	
Stratégie Swissdec Renouvellement de la stratégie Swissdec					▶ Initialisation				▶ Déroulement				▶ Concrétisation							
Optimisation des prestations informatiques Traitement des résultats de l'audit externe, réduction des risques pour l'Association											▶									

-  en cours de mise en œuvre (mandat)
-  en cours de planification (demande)
-  en cours de discussion (idée)

Étude relative au répartiteur 2020 et partenariat stratégique

État des lieux

Le projet stratégique «Étude relative au répartiteur» visait initialement à contrôler l'architecture du répartiteur et à fixer des objectifs en vue de son remplacement.

Le comité a reporté ce projet au profit de l'examen d'un partenariat stratégique avec la Poste incluant également une éventuelle solution de remplacement pour le répartiteur, d'où sa priorité.

Contenu du projet

Le cœur du projet consistait à examiner la possibilité d'un partenariat avec la Poste, à évaluer les similitudes entre les deux entités et à élaborer un éventuel modèle d'affaires commun.

Le projet a en outre permis de réaliser un audit externe d'itServe AG, qui est le prestataire informatique de Swissdec. L'entreprise CQSE s'est intéressée dans ce cadre aux aspects suivants:

- Analyse de la qualité du code du répartiteur
- Analyse de l'architecture du répartiteur
- Évaluation des technologies utilisées
- Évaluation des processus informatiques

Résultats

Au cours des négociations, la Poste et l'Association Swissdec sont arrivées à la conclusion que les objectifs fixés ne pouvaient être atteints ni sur le plan de l'organisation ni sur celui de la structure, et ont par conséquent décidé de mettre un terme aux discussions. Elles se sont toutefois remerciées mutuellement pour leur collaboration ouverte et constructive et se réjouissent d'élaborer et d'examiner ensemble de futures idées.

L'audit indépendant réalisé par CQSE s'est avéré judicieux: même après quinze ans, l'architecture du répartiteur reste stable et solide, et peut faire l'objet d'un développement. Le comité a par conséquent lancé le projet de mise à niveau du répartiteur. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles à la page 35.

Les résultats de l'audit du code, de la technologie et des processus ont été analysés par le team de projet et classés en différentes catégories:

- **Maintenance (informatique)**
Les résultats sont traités dans le cadre de la maintenance.
- **Petit projet**
Le traitement des résultats est directement mandaté.
- **Projet**
Les résultats présentant une plus grande portée sont traités dans le cadre du projet «Mise à niveau du répartiteur».
- **No Action**
Bien que les résultats soient corrects, il est décidé, après une évaluation du risque, de ne pas initier de mesures.

Le comité a salué ces enseignements ainsi que le travail du team en charge du projet et a clôturé celui-ci à la fin du 3^e trimestre 2022.

Remplacement de www.swissdec.ch

État des lieux

Le système de gestion de contenus TYPO3 est actuellement utilisé pour exploiter le site Internet de Swissdec en trois langues. Or, la version de TYPO3 dont nous disposons a atteint la fin de son cycle de vie: elle doit donc être renouvelée. Étant donné que, selon l'exploitant actuel, mettre à niveau cet outil coûterait aussi cher que de créer un nouveau site, l'Association a opté pour cette dernière solution.

La croissance de l'Association Swissdec se ressent également dans le cadre des tâches administratives, qui ne cessent d'augmenter. Les fichiers d'adresses, évaluations et groupes de projet sont de plus en plus gros et ne peuvent plus être gérés efficacement dans des listes Excel. On a donc décidé de profiter de la création du site Internet pour introduire également un outil de CRM permettant de réduire le surcroît de travail et les interfaces et de rendre les processus plus simples et plus efficaces.

Accomplissements: rétrospective 2022

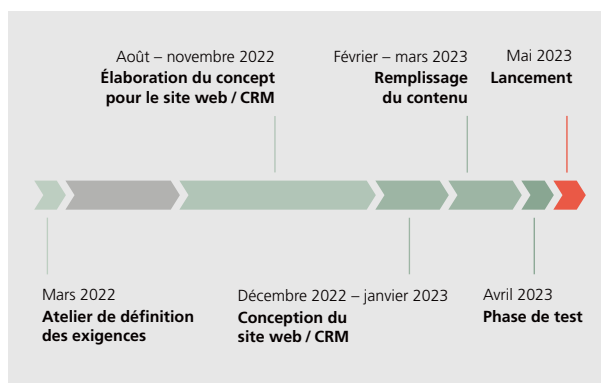
Après avoir évalué en mars 2022 un fournisseur en vue de la création du site Internet, le centre opérationnel a organisé un atelier d'une journée pour déterminer les exigences à l'égard du logiciel et optimiser les processus internes. Il s'est appuyé dans ce cadre sur les principes suivants:

- Limiter au strict minimum les développements logiciels individuels dans le cadre de la mise en œuvre afin de ne pas compliquer les futures mises à jour. Le centre opérationnel bénéficie ainsi d'une plus grande indépendance en matière d'hébergement du site Internet et peut réagir plus rapidement dans le cadre de l'ajout de contenu.
- Créer une grande partie du site Internet soi-même afin de pouvoir procéder en toute autonomie à des adaptations et à des extensions tout en accélérant la mise en ligne et en réduisant les coûts.

Le team de projet s'est réuni chaque semaine après le coup d'envoi et une première séance, en août 2022. Il a décidé fin octobre d'attendre le lancement de la nouvelle version et de s'appuyer sur celle-ci pour élaborer le site Internet et l'outil de CRM, ce qui a entraîné de légers retards dans le projet. Il a ensuite pu initier en décembre le développement effectif du site Internet et de l'outil de CRM dans l'environnement productif.

Perspectives: objectifs pour 2023

Au premier trimestre 2023, le centre opérationnel s'est surtout concentré sur l'élaboration et l'implémentation du site Internet et de l'outil de CRM. Il s'agit d'abord de concevoir le masque d'adressage dans ce dernier ainsi que la structure du site Internet, puis d'y ajouter le contenu, ce qui sera fait manuellement en raison de la multitude d'adresses et de textes. Enfin, à l'issue de la phase de test, le site Internet devrait être lancé lors du Forum 2023.



Mise à niveau du répartiteur

État des lieux

Ce projet stratégique, qui découle de l'étude menée en lien avec le répartiteur (voir chapitre «Étude relative au répartiteur 2020» à la page 33), vise à traiter certains résultats importants de l'audit réalisé par CQSE et à atteindre d'autres objectifs techniques. Le but principal est de remplacer SOAP, la technologie d'interface actuellement utilisée, qui arrive au terme de son cycle de vie et ne sera plus prise en charge à moyen terme.

Ce projet consiste d'abord en un travail conceptuel et une définition des objectifs nécessaires, puis en une concrétisation de ces derniers.

Contenu de la 1^{re} étape du projet

Cette étape vise à atteindre les objectifs suivants:

- Renouvellement de la technologie d'interface: examen de la technologie SOAP (y compris XSLT) et formulation d'un objectif en matière de renouvellement de la technologie d'interface du répartiteur
- Réduction des risques pour Swissdec: adaptation de l'architecture du répartiteur en vue de minimiser le risque en matière de capacité de réaction pour Swissdec. Le but est de réduire la charge de travail occasionnée par une évolution des normes et d'accélérer la mise en production.
- Protection des données: examen de l'objectif de renouvellement technologique sous l'angle de la protection des données, et adaptation de celui-ci si nécessaire. Swissdec reste très exigeante en matière de protection et de sécurité des données.
- Prise en compte de normes eCH – conception et évaluation: permettre au répartiteur de transmettre/transférer des normes eCH, à l'image d'une «Swiss Exchange Plattform (SEP)».
- Accompagnement de l'architecture: constitution, dans le cadre du projet, d'un groupe (opérationnel) capable de prendre des décisions en lien avec l'architecture Swissdec, de superviser (p. ex. au moyen d'audits réguliers) la mise en œuvre par itServe et d'engager des mesures. Ce groupe de projet pourrait par la suite devenir un «architecture board» permanent.
- Plan de migration: élaborer un plan en vue du renouvellement de la technologie d'interface du répartiteur en tenant compte des interdépendances avec les émetteurs et les destinataires.

La première étape consiste à poser les bases de la réalisation de ces objectifs ainsi qu'à analyser et évaluer notamment différentes technologies pour pouvoir formuler des déclarations et des recommandations fondées concernant le remplacement de SOAP.

Ces résultats sont examinés par le comité et constituent la base de la mise en œuvre dans le cadre de la seconde étape.

La première étape s'est achevée le 31 mars 2023. Dans le cadre du projet, on a opté pour une procédure agile, c'est-à-dire l'élaboration de résultats intermédiaires dans le cadre de sprints de deux semaines puis leur démonstration à un groupe représentant diverses parties prenantes en vue de les valider.

Résultats intermédiaires

À la date de clôture de la rédaction du présent rapport annuel (31 décembre 2022), les objectifs suivants avaient été atteints:

- Définition des objectifs et exigences vis-à-vis du répartiteur ainsi que des futures technologies utilisées («next ten years»).
- Identification de treize technologies/normes différentes pouvant se substituer à SOAP (XML). Cinq d'entre elles ont déjà été validées, et cinq autres font l'objet de vérifications/tests.
- Réalisation d'un Proof of Concept pour la transmission de normes eCH qui a montré que la future architecture:
 - permettait d'envoyer des notifications, p. ex. de brèves informations ou des demandes auxquelles un destinataire peut répondre (comme les notifications push sur les smartphones);
 - permettait la transmission d'une norme eCH entre deux participants. Bien que l'on se focalise sur eCH conformément à l'objectif du projet, il est en principe possible de communiquer également une autre norme (XML).

On a pris comme use case concret la norme eCH-0229 (Données des déclarations d'impôts des personnes morales V1.0) de la section Impôts.

Stratégie Swissdec

État des lieux

Adoptée en 2019, l'actuelle stratégie de Swissdec doit être remaniée dans le cadre d'une vaste revue stratégique accompagnée par une entreprise externe. Ce projet a été planifié pour 2024 afin que l'on puisse tenir compte des enseignements tirés du projet «Mise à niveau du répartiteur». Son initialisation est prévue pour le second semestre 2023.

Le comité aimerait définir une nouvelle stratégie pour les années à venir et tirer au clair les questions relatives au développement de Swissdec, à l'élargissement des normes, au futur type d'organisation et au financement. Il s'agit d'analyser les opportunités et risques nouveaux en lien avec la numérisation et d'en tenir compte.

Implication de l'écosystème

- Tous les membres de l'Association ainsi que nos principaux partenaires, les concepteurs ERP, seront impliqués.
- Les résultats devraient être disponibles d'ici à l'assemblée 2025 de l'Association, lors de laquelle ils seront validés au besoin. La nouvelle stratégie sera ensuite mise en œuvre par le biais de projets ad hoc.

Optimisation des prestations informatiques

État des lieux

Les deux projets «Étude relative aux prestataires informatiques» et «Mise en œuvre relative aux prestataires informatiques», qui figuraient dans le portefeuille de projets l'année dernière, ne sont plus nécessaires sous cette forme en raison des enseignements tirés de l'audit externe par CQSE.




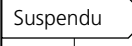










Les mesures devant être prises en lien avec le prestataire informatique actuel de Swissdec, itServe AG, seront concrétisées dans le cadre de ce projet.



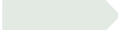
Ce dernier débutera donc un peu plus tard que la revue stratégique (voir chapitre «Stratégie Swissdec» à la page 36) afin que l'on puisse y intégrer les premiers enseignements tirés de celle-ci.

Perspectives

Le contenu du projet dépendra de ceux qui le précéderont. On établira une demande de projet une fois ces derniers définis. Le lancement du projet est actuellement prévu pour mi 2024.

Portefeuille de projets de standardisation

	2023				2024				2025			
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
ELM Next												
ELM 5.xx Modifications ELM 5.0, AVS 21, accélération de la certification												
ELM 5.xx Logib												
ELM Next Commissions paritaires												
KLE Next Automatisation des tests, outil de gestion de la qualité, showcase, adaptation des fonctionnalités												
Norme en matière de profil Profils d'assurance LAA, LAAC, IJM												

-  en cours de mise en œuvre (mandat)
-  en cours de planification (demande)
-  en cours de discussion (idée)

ELM Next

Objectifs généraux

Le but du projet «ELM Next» est d'élargir progressivement la norme ELM et de mettre en œuvre les exigences légales et techniques spécifiques aux différentes catégories de destinataires. Cela permettra notamment d'améliorer l'efficacité des processus publics et de les numériser.

Vu le grand nombre de certifications à venir et l'augmentation des contrôles à réaliser, il est essentiel de réunir les conditions nécessaires à la réalisation efficace de ces certifications, pour les concepteurs ERP comme pour Swissdec. Ces objectifs doivent être atteints au moyen d'une optimisation du processus de certification ainsi que des instruments élaborés dans ce cadre, p. ex. l'outil de gestion de la qualité Swissdec.

Étant donné que plus de 90 000 entreprises se servent d'ores et déjà des solutions de Swissdec et que nous garantissons l'utilisation d'ELM 5.0 et de KLE 1.0 dès 2023, il est nécessaire d'équilibrer la planification de l'ensemble des ressources avec les membres, les représentants des domaines et le groupe d'intérêt Concepteurs ERP.

Accomplissements: rétrospective 2022

Le projet ELM 5.0 a été officiellement clôturé mi-2022 et mis en service. Il s'est toutefois avéré que les activités nécessaires à la stabilisation et à la finalisation de cette norme sollicitaient encore une grande partie des ressources en matière de standardisation. On s'est focalisé sur la clarification de questions techniques posées dans le cadre des certifications ainsi que sur l'optimisation de l'outil de gestion de la qualité pour accélérer le processus de certification.

Il a donc fallu définir, avec les domaines ainsi qu'avec le centre opérationnel et le service spécialisé Swissdec, des priorités entre les activités prévues dans le cadre du projet «ELM Next» et en reporter certaines afin de pouvoir planifier de façon réaliste le travail et l'utilisation des moyens disponibles.

Conjointement avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), nous nous sommes penchés sur les exigences vis-à-vis du domaine Logib lors de différents ateliers. Même si nous n'avons pas encore atteint notre objectif consistant à définir le processus spécialisé de sorte que les entreprises puissent lancer en un clic l'analyse relative à l'égalité des salaires depuis un système ERP certifié Swissdec, nous avons pu démontrer au moyen d'un Proof of Concept la faisabilité technique de cette fonctionnalité.

Perspectives: objectifs pour 2023 et 2024

Des premières certifications selon ELM 5.0 ont eu lieu en 2022. L'outil de gestion de la qualité sert désormais à grande échelle de support pour les experts et expertes ainsi que les concepteurs et conceptrices de logiciels dans le cadre d'ELM. Les expériences réalisées avec cet instrument sont prises en compte pour le développement de l'infrastructure de certification.

Les priorités du projet Logib ayant évolué, nous nous concentrons dorénavant sur l'**accélération de la certification**, sur la **pénétration du marché** par ELM 5.0 et sur les adaptations rendues nécessaires par la réforme AVS 21 et par l'accord sur les frontaliers. Si les discussions relatives à l'initialisation du projet de domaine «Commissions paritaires» aboutissent, ce dernier sera mené en 2024.

Les travaux et prescriptions en lien avec «ELM Next» font l'objet d'une discussion périodique et spécifique au projet. Nous organisons régulièrement des séances du comité de pilotage du projet.

En concertation avec les domaines et avec les commissions spécialisées, nous avons décidé **de la date de retrait de l'actuelle version 4.0 en tenant compte du délai de préavis nécessaire**: les dernières transmissions se feront le 31 décembre 2025 pour l'impôt à la source, et le 30 juin 2026 pour tous les autres domaines.

KLE Next

KLE Next

Les erreurs et améliorations identifiées dans le cadre de l'exploitation sont documentées en continu. Jusqu'ici, seules de petites adaptations non urgentes ont été recensées. En raison du raccordement d'autres assureurs, les domaines LAAC et IJM passeront en phase productive. Nous assurerons un accompagnement étroit de cette étape.

Automatisation des tests

Le développement de l'outil de gestion de la qualité Swissdec pour la norme KLE a débuté à la fin de l'été 2022. On a d'ores et déjà élaboré une première solution qui accélère considérablement le processus de certification. Étant donné que cet outil doit en outre faciliter le développement ainsi que la réalisation d'éventuels tests de régression ultérieurs par les concepteurs ERP, l'un d'entre eux a rejoint le team de projet en vue d'accompagner la phase de mise en œuvre et de faire valoir leurs besoins.

Showcase

L'une des prochaines activités lancées sera le showcase relatif à la norme KLE, qui doit permettre de visualiser les processus et contenus techniques et d'aider les concepteurs ERP dans le cadre du développement. Le showcase contribuera par ailleurs à une meilleure compréhension des processus.

Norme en matière de profil / SEP

Accomplissements: rétrospective 2022

Une fois mise en œuvre, la nouvelle norme «e-profil» permettra aux organisations destinataires de fournir le profil d'assurance par voie électronique. La demande des données sera transmise au logiciel du destinataire via le système ERP de l'entreprise et le répartiteur, et l'envoi du profil d'assurance s'effectuera lui aussi par voie électronique, dans le sens inverse.

Étant donné qu'en 2022, on a accordé la priorité aux activités en lien avec ELM 5.0, les parties impliquées ont décidé de privilégier dans un premier temps l'élaboration de la demande de projet. Cette dernière a été approuvée lors de la séance du comité du 13 décembre 2022.

Dans le cadre du projet Swissdec Exchange Plattform (SEP), on a recensé les prestations et solutions déjà existantes qui pourraient être intégrées à ce projet de plateforme de service bidirectionnelle et identifié quelques besoins dans ce domaine.

Perspectives: objectifs pour 2023 et 2024

La mise en œuvre de la norme suisse en matière de profil, qui devrait intervenir ces deux prochaines années, permettra de disposer d'une nouvelle norme Swissdec soutenant les processus situés en amont d'ELM et de KLE pour la configuration des systèmes ERP. On déterminera dans le cadre du projet si un processus distinct est nécessaire pour la certification ou si elle peut se faire en même temps que pour la norme suisse en matière de salaire.

Il est prévu d'approfondir les clarifications et activités en lien avec la Swissdec Exchange Plattform dans le cadre du projet «Mise à niveau du répartiteur», y compris en ce qui concerne le transfert de normes eCH et la réalisation d'un éventuel essai pilote pour la future norme «bilan électronique».

Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

<p>Norme suisse en matière de profil (e-profil)</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange électronique de données contractuelles 									
<p>Authentification d'entreprises Swissdec (SUA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification univoque de clients et clientes et garantie du respect des processus 									
<p>Norme suisse en matière de prestations (KLE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus de prestations intégré client (KLE) 									
<p>Norme suisse en matière de salaire (ELM)</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrées/mutations/sorties (E(M)S) Déclaration uniforme des salaires (ELM) 									
<p>Swissdec Exchange Plattform (SEP)</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange bidirectionnel sécurisé de données structurées (p. ex. normes eCH) 									
<p>Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)</p>	<p>Domaines ERP</p> <p>AVS CAF</p> <p>LAA LAAC IJM</p> <p>LPP</p> <p>Certificat de salaire</p> <p>Impôt à la source Frontaliers</p> <p>Statistiques (ESS, STATEM, etc.)</p> <p>Logib</p> <p>TVA Bilan</p>								

réalisé
 en cours
 en phase d'observation

Rapport annuel 2022
de l'Association Swissdec
1.4.2022 – 31.3.2023

Swissdec
Case postale
6002 Lucerne